

BOUCLE DU BOURG

Longueur : 5.8 km

Durée : environ 1h30

Départ et Arrivée
au parking de l'église

Circuit balisé en **rouge** dans les 2 sens, en grande partie non revêtu avec alternance de passages aménagés et/ou herbeux

Chaussures étanches recommandées
par temps humide

Près de l'église, belle bâtisse de 1750 actuellement presbytère, et la Maison du Temple la plus ancienne maison du bourg (XIV^{ème} siècle)

Au milieu du lotissement du Grand Chêne, vous tournez près de ce remarquable chêne d'où vient le nom du lotissement, pour rejoindre le parking du cimetière

Cimetière communal de Saint-Lambert agrandi en 2010 par un aménagement paysagé

Le chemin longe en grande partie le ruisseau de Vilnière qui prend sa source dans la ZA des Fouquetteries à St-Léger-des-Bois pour se jeter dans l'étang Saint-Nicolas à Angers

Ce ruisseau alimentait l'étang et les moulins de Vilnière du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle
(Limites communales St Lambert-Beaucouzé, assèchement de l'étang et remise en culture au milieu du XIX^{ème} siècle)

Renseignements

Mairie de Saint-Lambert-La-Potherie

4 rue Félix Pauger
49070 Saint-Lambert-La-Potherie

Tél : 02 41 77 55 06

Email : accueil@saintlambertlapotherie.fr

Site Internet : www.saintlambertlapotherie.fr

La Charte du Randonneur

Tout bon randonneur se doit de :

- ◆ Respecter la nature et la propriété privée.
- ◆ Ne pas jeter ses débris n'importe où : il les emporte avec lui ou les dépose dans un endroit aménagé à cet effet.
- ◆ Faire attention au feu qu'il peut déclencher en jetant son mégot ou en vidant sa pipe.
- ◆ Respecter les clôtures, les troupeaux et les cultures.
- ◆ En bord de rivière, respecter le silence et le calme exigés par les pêcheurs.
- ◆ Respecter les autres randonneurs.

Le balisage... pour bien s'orienter



Mauvaise
direction



Continuité
du sentier



Changement
direction



SAINT-LAMBERT
LA-POThERIE ■ ■ ■



Flasher le QR-Code
afin d'obtenir la dernière
version en ligne

03/12/2021

Randonnée

BOUCLE DU BOURG



Longueur : 5,8 km Durée : environ 1h30



SAINT-LAMBERT
LA-POThERIE

Base de loisirs
et étang

Deux Chênes
remarquables

Cimetière

Presbytère

ARRIVÉE
DÉPART

Église

Maison du Temple

Maison médicale

Mairie

Nouveau quartier de Gagné
En cours d'aménagement

Zone artisanale

Complexe sportif

Ruisseau de Vilnière

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr>